



Compte-rendu du Conseil d'administration du mercredi 2 novembre 2011 au Pays Vichy-Auvergne sous la Présidence de Mme Nicole EYMARD

Etaient présents :

- Mme Nicole EYMARD, Présidente du Pays Vichy-Auvergne
- M. Jean-Claude MAIRAL, Président du GAL du Pays Vichy-Auvergne
- M. Eric SICARD, Président du Conseil de Développement du Pays Vichy-Auvergne
- M. Jean Michel GUERRE, Président de Vichy Val D'Allier ; Membre Titulaire
- M. Jean-Pierre CHARNAY, Vichy Val D'allier ; Membre Suppléant
- Mme Marcelle DESSALE, CC Sioule, Colettes et Bouble; Membre Titulaire
- M. Bernard FERRIERE, CC Limagne Bords d'Allier ; Membre Suppléant
- M. Luce BILLET, CC Varennes Forterre ; Membre Suppléant
- M. Didier CHASSAIN, CC Coteaux de Randan ; Membre Titulaire
- M. Pierre LYAN, CC Nord Limagne, Membre Titulaire
- M. Georges DAJOUX, CC Pays de Lapalisse, Membre Titulaire
- M. Gilles BERRAT, CC Donjon Val Libre, Membre Titulaire
- M. Gérard LAPLANCHE, CC du Pays Saint-Pourcinois
- M. Stéphane ZAPATA, Directeur du Pays Vichy-Auvergne
- M. Florentin GEORGESCU, Animateur du programme Leader
- Mlle Isabelle DUMAS, Gestionnaire de programme Leader
- Mlle Christel DEBOUT, Chargée de communication et Animatrice Leader de projet Culturel
- M. Jean-Denis FAURE, Chargé de mission Patrimoine
- Mme Estèle RIVAL, Chargé de mission Interscot

Absents excusés :

- M. Frédéric AGUILERA, Adjoint à la Mairie de Vichy, Membre Titulaire
- M. Bernard FAURE, CC Limagne Bords d'Allier ; Membre Titulaire
- M. Jacques BLETERY, CC Montagne Bourbonnaise, Membre Suppléant

Appel à projet Massif Central

Le Pays Vichy-Auvergne dépose sa candidature au grand appel à projet Massif Central, lancé par la DATAR pour développer une politique d'accueil à l'échelle de son territoire. Si le dossier du Pays Vichy-Auvergne est retenu, l'association obtiendra un peu plus de 70% de subventions qui s'ajouteront aux 25% du Conseil Général de l'Allier, pour monter sa politique d'accueil en deux ans.

L'observatoire de l'ARDTA et de l'INSEE concernant le Pays Vichy-Auvergne a mis en évidence un regain d'attractivité de notre territoire qui ne doit pas masquer le déficit naturel (vieillesse de la population, départ des jeunes adultes). Mettre en place une politique d'accueil cohérente est essentielle pour conserver une dynamique du territoire et assurer sa

croissance démographique. À ce sujet, l'étude InterSCoT, récemment menée par le Pays Vichy-Auvergne a établi quatre objectifs en matière d'aménagement du territoire :

- 1- Relever le défi démographique,
- 2- Appuyer l'accueil des activités économiques sur les pôles
- 3- Augmenter le niveau de qualification des actifs
- 4- Renforcer la relation à l'agglomération clermontoise

Sur le Pays Vichy-Auvergne, il existe déjà des politiques publiques d'accueil avec deux acteurs principaux : l'ARDTA et la Mission Accueil du Conseil Général de l'Allier.

À leurs côtés, le Pays Vichy-Auvergne se propose de recenser les offres (reprises, création d'entreprises...), de coordonner un réseau d'accompagnateurs et d'acteurs dans le développement économique, d'être un appui aux Communautés de communes, d'accueillir et d'orienter les porteurs de projets.

Ce travail de mise en réseau répond à un besoin mis en évidence par une étude de l'ARDTA auprès des Communautés de communes qui ont besoin d'un appui méthodologique et d'une mise en réseau en matière d'accueil d'actifs.

Pour accomplir au mieux sa mission, le Pays Vichy-Auvergne a établi un plan d'actions construit à partir de ces constats et en lien avec les exigences de l'appel à projets Massif Central :

- Qualification de l'offre : pour permettre aux actifs de venir travailler sur le territoire mais aussi d'y habiter, avec toute leur famille (offre de logement, d'activités, de loisirs)
- Accompagnement des porteurs de projets en assurant une installation durable
- Mobilisation de tous les acteurs du territoire en construisant un réseau, en valorisant les entreprises du territoire, en créant des moments d'échanges entre les partenaires
- Prospection des porteurs de projets et promotion des offres qualifiées en communiquant sur l'attractivité du pays Vichy-Auvergne.

Estèle Rival explique le rôle de la SoSac, cette association qui est financée par le Conseil général de l'Allier, intervient au près d'entreprises en difficulté qui présentent des problèmes de management, et autres difficultés financières...

M. Pierre Lyan demande quelle sera la visibilité des offres présentes et établies sur le Puy de Dôme ?

C'est le Pays Vichy-Auvergne qui jouera le rôle de la Mission accueil de l'Allier sur les trois communautés de communes du Puy-de-Dôme, en présentant les offres sur son site internet. Le Conseil général de l'Allier hébergera également les offres de ces territoires ; En parallèle, l'ARDTA, de par son échelle régionale, hébergera, elle aussi, ces offres sur son site Auvergne Life.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Pays Vichy-Auvergne s'engage à suivre le référentiel de l'engagement qualité déjà appliqué par l'ARDTA et la Mission Accueil de l'Allier (OCAPA).

Neuf engagements sont prévus dont 'établissement d'une feuille de route porteur de projet qui permet à chaque acteur de la politique d'accueil de suivre l'évolution du projet. Les EPCI sont invitées à s'y référer pour orienter correctement les porteurs de projets qui se présentent chez elles directement.

Le Pays Vichy-Auvergne souhaite matérialiser l'accueil qui se fait localement, dans les Communautés de communes en installant un présentoir dans chaque Maison de Services et en disposant d'un lieu d'accueil sur les 11 Communautés de communes et d'agglomération.

La politique d'accueil d'actifs, une mission complémentaire des études déjà menées par le Pays.

Le FISAC (Fonds d'intervention services, commerces et artisanat) : en parallèle et en complément à cette politique d'accueil d'actifs, le Pays Vichy-Auvergne se positionne pour le FISAC. À ce titre, il va mener une étude préalable en lien avec les chambres consulaires, et disposera d'un centre de ressources très complet sur les petites entreprises.

Schéma de développement touristique : une autre étude, menée par le Pays Vichy-Auvergne, sur le développement touristique a mis en évidence les manques du territoire en matière d'hébergement. Créer une offre touristique de qualité sera donc une mission prioritaire du Pays Vichy-Auvergne dans sa mission accueil. Le projet « Natitude » sur lequel travaille actuellement l'équipe du pays trouve tout son sens dans cette démarche globale.

Schéma culturel : l'étude aujourd'hui terminée sur la politique culturelle du pays permet aux élus du Conseil Culturel Territorial du pays Vichy-Auvergne de se lancer dans une phase opérationnelle parfaitement cohérente avec la politique d'accueil puisqu'elle impulsera, à son niveau, une véritable dynamique de territoire.

Un pôle formation

Déjà impulsé par le PIBE (Pôle d'initiatives au bâti et à l'éco-construction), le volet formation pourrait faire partie intégrante des missions du Pays Vichy-Auvergne. En complément et dans sa démarche de politique d'accueil, le Pays Vichy-Auvergne propose de lancer une formation innovante pour répondre aux lacunes mises en évidence par la SOSAC (organisme partenaire qui réoriente les entreprises en difficulté et aide à établir des plans de redressement). L'axe de formation serait de créer, localement un cursus visant à la délivrance d'un « permis de l'entrepreneur européen ».

Concrètement, il pourrait s'agir d'apprendre à négocier avec sa banque ou d'acquérir toute autre connaissance nécessaire à la pérennisation d'une entreprise.

Pierre Lyan suggère d'intégrer un volet économie sociale et solidaire dès la formation pour que les créateurs d'entreprise y soient sensibles dès leur installation.

Jean-Claude Mairal appuie cette remarque

Cette notion n'est pas un axe prioritaire de la formation mais sera forcément inscrit au programme.

Le Pays Vichy-Auvergne sert de territoire d'expérimentation dans l'Allier en matière de politique d'accueil. Le chargé de mission en charge de ce projet travaillera, pendant deux ans, sous tutorat de la Mission Accueil de l'Allier qui, si l'expérience s'avère concluante, développera le même concept sur les deux autres Pays de Moulins et Montluçon.

Jean-Claude Mairal s'estime satisfait de ce travail de mutualisation et recommande de bien veiller à travailler en réseau, sans concurrence avec les consulaires, et les autres organismes de formations existants sur le territoire notamment pour le volet formation.

Une convention est en cours d'élaboration avec les CCI de l'Allier et du Puy-de-Dôme qui sont parfaitement au courant de la démarche du Pays Vichy-Auvergne et vont contractualiser avec lui en ce sens.

Bernard Ferrière regrette que les chiffres donnés en introduction datent de 2006 et demande un éclaircissement sur l'étude évoquée dans l'exposé.

Il s'agit du dispositif FISAC qui nécessite une étude préalable pour avoir des données précises sur tout le territoire. Cette étude sera réalisée en interne, par le pays en lien avec les consulaires.

Bernard Ferrière demande une date d'installation des points d'accueil sur le territoire, dans les Communautés de communes

La réponse à l'appel à projets Massif Central sera connue en mars 2012. Si elle est positive, les points d'accueil seront installés en cours d'année prochaine.

Bernard Ferrière craint que l'image dynamique de Vichy sur lequel on veut bâtir notre politique d'accueil ne soit qu'un leurre. En effet, il constate que l'image de Vichy est plutôt « vieillotte » et pas si dynamique que l'on pourrait le souhaiter. Il suggère d'ailleurs que des efforts soient faits en terme d'image pour lutter contre ces préjugés.

Estèle Rival, explique que le dynamisme est à entendre au sens d'image internationale de qualité, tant sur la beauté, avec la présence des laboratoires L'Oréal, que sur l'alimentation avec la renommée des eaux de table et du thermalisme plus globalement.

Quelle est la différence entre l'élu référent du Pays et le délégué à l'accueil des communes ?

Le délégué à l'accueil des communes répond à une aspiration forte des élus, qui est d'être partie prenante dans la politique d'accueil. Le Maire ou un de ses conseillers est le dernier maillon de cette politique, important dans l'installation et l'ancrage de ces nouveaux arrivants dans la commune : C'est le Maire qui le met en relation avec les associations et les services de la commune. D'autre part, la démarche d'accueil conseille un suivi de ces nouveaux habitants durant les trois ans suivants l'installation. C'est avec le délégué à l'accueil que le suivi aura lieu avec les partenaires : mission

accueil de l'Allier et le Pays. Le référent Pays aura pour mission de suivre les dossiers du Pays en collaboration avec la Présidente et particulièrement la mission économique avec l'accueil de nouveaux arrivants et le Fisac. Nicole Eymard exprime le besoin d'être secondée dans les nombreux dossiers du Pays (Santé, tourisme, culture, économie..).

Deuxième remarque de M. Ferrière : Pour travailler efficacement, sur notre territoire, il faut de vrais professionnels, qui assurent la pérennité. Il met en garde sur les compétences requises pour le chargé de mission qui sera en charge de la politique d'accueil d'actifs.

C'est Estèle Rival, au sein du Pays Vichy-Auvergne qui sera en charge de cette mission. En plus d'une solide expérience en Communauté de communes, elle connaît très bien le secteur de l'entreprise artisanale et a su mener de front l'étude sur l'InterSCoT du Pays Vichy-Auvergne et le lancement du dispositif FISAC. De plus, pendant deux ans, elle sera sous tutorat de la mission accueil de l'Allier, dont elle suit les missions depuis son arrivée au Pays Vichy-Auvergne début 2010.

Jean-Michel Guerre s'estime satisfait de la création d'une politique d'accueil formalisée à l'échelle du Pays Vichy-Auvergne. Il salue le travail accompli par le Conseil général de l'Allier et sa mission accueil et la candidature du Pays au projet Massif. Président de l'ARDTA, il précise que l'accueil d'actif ne se résume pas à un accueil économique mais aussi à de l'agriculture, du télétravail, etc. Il insiste sur la nécessité d'impulser une vraie culture de l'accueil au sens large et pas seulement en matière économique. Il insiste sur le travail à accomplir auprès des élus en ce sens. Il émet un bémol sur le projet de formation mais estime qu'il faut le faire car rien de similaire n'existe sur le territoire ; Il recommande de sonder les différents partenaires avant de lancer ce projet pour savoir comment s'y prendre et avec quels partenaires.

Nicole Eymard, Présidente du Pays Vichy-Auvergne revient sur la notion d' élu référent du Pays dans chaque Communauté de communes en matière de politique d'accueil. Elle souhaite élargir ce domaine de compétences à d'autres thématiques pour impulser un sentiment d'appartenance au sien des collectivités du Pays ; Pour renforcer l'implication des élus, elle soumet l'idée d'avoir un référent en économie, en accueil, mais aussi pour le schéma de santé ou la santé.

Dans le cadre de sa démarche InterSCoT, le Pays Vichy-Auvergne va se rendre dans chaque EPCI en début d'année. Ce sera l'occasion de présenter cette notion d' élu référent.

M. Laplanche et les élus du Puy-de-Dôme : Au vu des missions et du budget de la politique d'accueil (148 000 € sur eux ans), la participation du Conseil général de l'Allier est conséquente (37 000 euros) et il est regrettable que le Conseil général du Puy-de-Dôme n'en fasse pas autant. Les élus des trois Communautés de communes appartenant au Puy-de-Dôme sont prêts à aller solliciter directement les élus du Conseil Général du Puy-de-Dôme aux côtés du Pays Vichy-Auvergne.

Le Conseil d'administration du Pays Vichy-Auvergne, vote à l'unanimité le dépôt de candidature à l'APMC, et approuve le budget prévisionnel.

Plan climat-énergie Territorial

Un Plan Climat-Énergie Territorial est une démarche orientée par les enjeux de l'énergie et du climat, avec des ambitions affirmées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique. Le plan climat sera porté conjointement par le pays Vichy-Auvergne et la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier. Il définira un plan d'actions et regroupera l'ensemble des mesures à prendre dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne des habitants.

Les enjeux principaux sont l'atténuation avec la réduction des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et l'adaptation visant à réduire la vulnérabilité du territoire en l'aidant à s'adapter à l'évolution du climat.

Un chargé de mission recruté par VVA travaillera à l'échelle du Pays (par exemple avec une mise à disposition de chaque EPCI du Pays pour les démarches sur le patrimoine immobilier). Concrètement, sa mission consistera à sensibiliser, les élus et les acteurs locaux, au changement climatique, à réaliser un bilan d'émission de gaz à effet de serre, et à construire un plan d'action pour atteindre les objectifs évoqués précédemment.

Ligne à Grande Vitesse

Le Pays Vichy-Auvergne, particulièrement impacté par le projet de LGV Orléans,- Clermont-Ferrand, Lyon (POCL), se positionne, à son tour, sur la réalisation de la LGV et, dans l'affirmative, sur le choix du scénario qui prévoit, non seulement le passage de la LGV sur le territoire mais également une desserte avec l'implantation d'une gare TGV. À ce titre, les élus du Pays ont décidé d'intégrer la démarche impulsée par le G12 en favorisant le tracé sud-ouest, sans toutefois exclure une évolution de leur position au vu des résultats d'éventuelles études complémentaires.

Fonds Leader

Aujourd'hui, à mi-parcours du programme Leader, 920 000 euros sont consommés sur l'enveloppe d'1,7 Millions d'euros octroyée par l'Europe pour 2007-2013 (qui permet d'engager de l'argent jusqu'en mars 2015).

Fort de cet excellent résultat, l'animateur Leader va poursuivre son travail avec une animation spécifique sur les communautés de communes du Puy-de-Dôme qui ont moins fait appel au fonds Leader que le reste du territoire.

Il appelle l'assemblée à sensibiliser les porteurs de projets, notamment en matière de valorisation du patrimoine et d'environnement.

Le 24 octobre 2011, à Arronnes, s'est tenu un Comité de programmation où 6 dossiers ont été validés ; Au total, ce sont 81 dossiers qui ont été instruits par la DRAAF sur notre territoire pour un coût total de 2 190 061,74 € (dont 945 697 € de fonds européens). À ce jour, 43 dossiers ont été payés et 8 dossiers ont déjà reçu un acompte.

Répartition géographique des dossiers :

- 34 opérations à l'échelle du Pays,
- 10 projets en Montagne Bourbonnaise +2
- 12 projets sur la Communauté de communes du bassin de Gannat + 1
- 6 projets sur la Communauté de communes du Pays de Lapalisse
- 3 projets sur la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier (où seules Cusset, Vichy et Bellerive-sur-Allier ne sont pas éligibles)
- 4 projets sur la Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble
- 4 projets sur la Communauté de communes du Pays saint-pourçinois + 2
- 2 projets sur la Communauté de communes de Varennes-Forterre
- 1 projet sur la Communauté de communes Nord Limagne
- 1 projet sur la Communauté de communes Limagne Bords d'Allier + 1 en partenariat avec Randan et Aigueperse.

Le prochain comité de programmation aura lieu le 9 février 2012 à Maringues. Il faut monter les dossiers dès maintenant pour qu'ils soient étudiés ce jour-là.

Projets à venir : Le Conseil Général de l'Allier avec un projet global de valorisation des espaces naturels sensibles, un projet autour d'Albert Londres, la commune de Saint Bonnet de Rochefort avec un dossier sur la performance environnementale, le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine avec une opération sur la biodiversité, l'ANCT avec un projet sur le patrimoine culturel immatériel.

Culture

L'appel à projets du Conseil régional pour les projets culturels 2012 est en ligne sur le site internet du Pays : www.paysvichyauvergne.com

Afin de générer une véritable dynamique en faveur de l'aménagement culturel de l'Auvergne, le Conseil régional a proposé à l'ensemble des Pays la mise en place d'une structure d'échanges et de concertation sur leur politique culturelle, intitulée « Conseil Culturel Territorial » (CCT).

Le Conseil Culturel Territorial du Pays Vichy-Auvergne étudiera les dossiers reçus pour émettre un avis en cohérence avec les critères du Conseil régional et son schéma culturel aujourd'hui en phase opérationnelle.

Les projets culturels de Pays doivent comporter deux volets :

- un volet opérationnel, formé d'une ou plusieurs actions visant soit à accompagner, soit à permettre l'émergence d'opérations de mutualisation ;
- un volet événementiel, composé de manifestations ou festivals structurants à l'échelle du Pays, concourant à l'aménagement du territoire et à son maillage.

Les demandes d'aide régionale pour des opérations événementielles se déroulant en 2012 seront recevables jusqu'à la date du mercredi 30 novembre 2011 (cachet de la Poste faisant foi), dernier délai. Elles se composent 'un dossier à télécharger sur le site du pays Vichy-Auvergne et doivent être adressées en parallèle au Conseil régional et au Pays Vichy-Auvergne.

En ce qui concerne le volet opérationnel, une note d'orientation relative aux projets devra nous être remise à cette même date. Les dossiers détaillant ces opérations pourront être déposés jusqu'au jeudi 15 mars 2012.

Communication

Le Pays Vichy-Auvergne a mené plusieurs études : étude de faisabilité du projet « Jardins de Cocagne », Schéma de Santé, Schéma Culturel ou encore Schéma de développement Touristique. Aujourd'hui arrivées à leur terme, elles ont données lieu à plusieurs réalisations. En parallèle, les élus du Pays Vichy-Auvergne se mobilisent sur plusieurs actions concrètes, comme par exemple, le projet de la LGV.

Plusieurs conventions ont également été signées pour mener des projets à l'échelle du territoire : avec l'ANCT pour le Programme Pilote de Valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel, avec VVA pour le plan Climat Energie, avec les consulaires pour le FISAC, avec l'ARDTA et la Mission Accueil 03 pour l'accueil d'actifs.

Le groupement d'actions locales du Pays réalise un score très honorable dans l'attribution des fonds européens et a permis l'émergence de projets d'envergure : Rinhopolis « La colline aux dinosaures, les jardins de Cocagne, Saint Pourçain en Seine, Mega event, geocaching dans la Montagne Bourbonnaise...

Toutes ces actions aujourd'hui menées par l'association ne sont pas assez connues du grand public et des élus ; Il est nécessaire, aujourd'hui, pour le pays Vichy-Auvergne de communiquer d'avantage sur ses missions et réalisations.

La Présidente,



Nicole EYMARD